
Métallurgie (industries)

Yonne

IDCC 1732

Convention collective du 11 mars 1993

[Étendue par arrêté du 3 mars 1994, JO 12 mars 1994]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

